

Questions orales

Le ministre a eu un entretien avec de jeunes étudiants ainsi que des dirigeants autochtones, hier, afin de discuter de la situation. A la suite de cette rencontre, le ministre a dit aux intéressés que le nouveau programme serait mis en vigueur le 1^{er} septembre comme prévu et pourtant, il a prétendu qu'il était disposé à discuter de la question.

Étant donné que le nouveau programme du ministre est rejeté par tous les autochtones, pourquoi n'accepte-t-il pas leur position tout à fait raisonnable qui consiste à retarder la mise en oeuvre de ce programme pour l'année qui vient et à tenir entre-temps des discussions qui, on peut l'espérer, conduiront à un accord entre les autochtones et le gouvernement fédéral? C'est certes une position tout à fait raisonnable.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme je l'ai précisé à un certain nombre de reprises, l'année dernière, mon prédécesseur a annoncé qu'il voulait procéder à un examen des lignes directrices E-12 en vigueur à l'époque. On a fait circuler un document de travail dans tout le Canada sur toute cette question. On a également tenu des consultations qui étaient sensées avoir lieu de juillet à octobre et qui ont été prolongées jusqu'au mois de décembre. A la suite des recommandations que nous avons reçues dans le cadre de ces consultations, d'importantes modifications ont été proposées au document de travail, comme on le précise dans la politique que j'ai annoncée le 20 mars, qui a pris effet le 1^{er} avril, mais qui, en fait, s'appliquera à compter du 1^{er} septembre pour l'année scolaire 1989-1990.

Malgré tout, je suis disposé, comme je l'ai précisé dès le départ, à m'entretenir à nouveau avec les dirigeants et les chefs des autochtones et les étudiants, s'ils le désirent, afin d'examiner à nouveau les possibilités qui s'offrent. En particulier, s'il existe des inéquités, nous nous pencherons sur ces dernières. Cependant, dans l'ensemble, les nouvelles lignes directrices sont supérieures à celles qui étaient en vigueur à l'époque; elles sont plus généreuses et plus équitables. Si les députés examinent le document sur l'enseignement préparé par l'Assemblée des premières nations, ils s'apercevront qu'on y dit que les lignes directrices E-12 sont tout à fait inadéquates.

ON DEMANDE LA SUSPENSION DES NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait que les autochtones avaient des propositions et des critiques à formuler au sujet de l'ancien programme mais, comme il le sait aussi, ce programme donnait des résultats et il était acceptable aux autochtones. Il n'est pas non plus sans savoir que les nouvelles

lignes directrices en question ont été rejetées par tous les autochtones, de la côte ouest à la côte est. Ne voudrait-il pas, pour une fois, les écouter eux plutôt que ses conseillers d'Ottawa? Toute la question est là.

Je fais appel au ministre, dont l'attitude a été raisonnable dans ses ministères antérieurs et qui a su s'occuper de la clientèle qu'il est censé représenter au sein du Cabinet. Considérant que les autochtones, entre tous, méritent qu'on leur rende enfin justice, pourquoi le ministre ne maintient-il pas le programme actuel, ne suspend-il pas les nouvelles lignes directrices dans l'espoir de négocier un programme qui convienne à tout le monde?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je répète, monsieur le Président, que les Premières nations elles-mêmes n'étaient pas satisfaites des lignes directrices E-12. Nous avons un programme que nous croyons plus généreux et plus juste pour tous les étudiants autochtones du Canada. Le budget du programme, qui était de 4,2 millions de dollars au début, en 1975, est aujourd'hui de 130 millions pour 15 000 étudiants, ce qui donne une moyenne de près de 9 000\$ par année par étudiant. Les paiements incluent les frais de scolarité, les livres, les accessoires, les frais de déplacement et une allocation de vie chère qui comprend les aliments et la garde d'enfants.

Ces nouvelles lignes directrices sont, à mon avis, meilleures que les anciennes. J'ai déjà eu quatre réunions avec les chefs au cours des deux dernières semaines et je suis tout disposé à poursuivre les consultations. Nous ferons davantage si nous le pouvons.

LE REJET DES NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES PAR LES CHEFS AUTOCHTONES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que, même si les lignes directrices lui semblent acceptables, tous les chefs autochtones d'un bout à l'autre du pays les ont rejetées. Il y a sûrement parmi eux un grand nombre de personnes raisonnables qui sont visées par les lignes directrices. Le ministre devrait les écouter.

Comme il a parlé en Chambre des dépenses consacrées aux autochtones, je veux lui demander de répondre à une observation qu'un membre de la Commission canadienne des droits de la personne a formulée non pas il y a dix ans, mais la semaine dernière. Cette observation est la suivante: «Un jeune autochtone canadien a plus de chances d'être emprisonné que de recevoir un diplôme universitaire.» C'est une honte nationale. Les choses étant ce qu'elles sont, pourquoi le ministre envisage-t-il de plafonner les dépenses consacrées aux études postsecondaires? N'est-il pas mieux d'aider les autochtones à faire des études plutôt que de leur verser des prestations d'aide sociale?